

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 août 2012

Étaient présents :

M. Gérard PELAMATTI, Maire,
Mmes HUREAU, JACOB, PHILIPPON, RENOULT et VAILLANT,
MM. CARLIER, COSTE, DUGLAND et METIVIER.

Étaient absents :

M. BEAUFORT.

Autres présents :

Mme BARBIER, Secrétaire de Mairie

La séance est ouverte à 18h15.

M. Michel CARLIER est nommé secrétaire de séance.

1/ Compte rendu du précédent Conseil Municipal :

Lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2012 et des délibérations prises.
Pas de rectifications demandées. Approuvé à l'unanimité des présents. Signature du registre.

2/ Délibérations :

a) Création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe :

Rapporteur : M. le Maire.

Afin de pouvoir embaucher Mme Renoult en tant qu'accompagnatrice transport scolaire M. le Maire propose de créer un emploi d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à compter de la rentrée scolaire 2012-2013 non titulaire à temps partiel (8 heures/semaine). Mme Renoult sera rémunérée à l'indice correspondant à l'échelon 1 de l'échelle 3 Indice brut 297 indice majoré 308. Le Centre de Gestion de l'Aisne sera informé de cette création. La dépense est déjà inscrite au budget primitif 2012.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

b) Reconduction du contrat « risques statutaires »:

Rapporteur : M. le Maire.

Le Contrat « risques statutaires » étant à échéance au 31 décembre 2012, il convient de le reconduire à compter du 1^{er} janvier 2013. Ce contrat est une assurance qui permet de compenser le versement des salaires et des charges patronales en cas de congés maladie des employés communaux. Après avoir étudié les différentes « options » de ce contrat, M. le Maire propose de le reconduire dans les mêmes conditions qu'antérieurement, à savoir :

Agents CNRACL : taux 4,96 % de la masse salariale avec 10 jours de carence

Agents IRCANTEC : taux 1,12 % de la masse salariale avec 10 jours de carence.

Pour mémoire, ce contrat a permis de limiter les dépenses salariales lors du congé grave maladie de notre précédente secrétaire de mairie.

Le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette reconduction.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

c) Elargissement des compétences de la CCRCT en matière de ZAC (zone d'aménagement concertée) :

Rapporteur : M. le Maire.

La rétrocession de la zone de La Moiserie par le département et l'acquisition prochaine de la ferme « Les Etangs » modifie le classement de cette zone qui devient désormais une ZAC. La compétence « ZAC » n'entrant pas pour le moment dans le champ des compétences de la CCRCT, il convient de modifier ses statuts en conséquence.

Le Conseil Municipal ne voit aucune remarque à faire sur cette modification.
Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

d) Dénomination du City Stade et règlement d'utilisation des installations :

Rapporteur : M. le Maire.

L'ensemble du Conseil Municipal étant déjà informé du projet de dénommer le City Stade « aire de jeux multisports Guy MALETTE » et ayant l'accord de la famille, M. le Maire propose d'officialiser la proposition et de faire installer une plaque qui sera dévoilée lors de l'inauguration le 8 septembre prochain.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents.

M. le Maire présente le projet de règlement pour l'utilisation de l'aire de jeux multisport « Guy MALETTE ». Quelques modifications, notamment en matière de période et d'horaires d'ouverture au public sont entérinées par l'ensemble du Conseil Municipal.

Par ailleurs, à la demande de quelques conseillers, le document sera transmis pour information au Centre de Secours, à la CCRCT et aux centres de loisirs de Brasles et Château-Thierry. Les écoles des communes environnantes seront également informées de la possibilité d'utiliser les installations en période scolaire si elles en font la demande auprès de la Mairie de Gland.

Le règlement est adopté à l'unanimité des présents.

e) Achat de la balayeuse:

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire fait un point sur l'avancement du dossier après la réunion avec M. De Groede en charge du plan de désherbage et de la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau du Bassin Seine Normandie. A titre indicatif, notre employé communal intervient pour leur entretien sur 26302 m² d'espaces verts auquel il faut ajouter les sentes de la commune et les bords de route.

M. le Maire rappelle que l'obtention de la subvention de l'Agence de Bassin implique la signature d'une charte d'engagement à tendre vers le Zéro Phyto dans un avenir aussi proche que possible. Pour remplir cette charte, il reste à résoudre le problème du désherbage du cimetière. Une étude a déjà été lancée pour l'installation d'un géotextile et de « grilles » remplies de gravillons, permettant également la circulation des personnes à mobilité réduite et des engins de terrassement. Cette solution a malheureusement un coup non négligeable et ne peut être envisagée pour le moment. Des conseillers proposent de faire appel à l'association « Arbres » de Brasles pour assurer le désherbage manuel du cimetière, solution à mettre à l'étude.

M. le Maire rappelle que cet achat étant mutualisé avec la commune de Mont St Père, une convention réglant les problèmes de financement, d'entretien, de stockage et d'utilisation est en cours de rédaction et sera jointe à la demande de subvention.

Pour le moment, il est nécessaire d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de Bassin pour l'achat de la balayeuse désherbeuse. Aucune objection de la part du Conseil Municipal.

Délibération adoptée à l'unanimité des présents ou représentés.

3/ Informations diverses :

a) FDS :

Rapporteur : Mme Barbier.

Suite aux modifications effectuées dans les demandes auprès du FDS, Mme Barbier fait le point sur les travaux de voirie exécutés dans la commune et éligible au FDS. En lieu et place des 2 x 290 m de bordure et trottoirs initialement prévus ont été réalisés 250 m de trottoirs rue de Château-Thierry, la placette du calvaire devant la Mairie, l'accès aux gîtes

de Champillon et la pose de grilles collectant les eaux de pluie devant la propriété de M. Marchand rue d'En Bas pour un montant équivalent aux travaux initialement prévus.

b) USESA :

Rapporteur : M. le Maire.

1/ Les travaux de réseau d'adduction d'eau entre Mont St Père, Verdilly et Gland sont terminés sur notre commune. Ils ont été faits proprement et la réception de chantier n'a posé aucun problème. Ces travaux, pour mémoire, sont réalisés pour sécuriser les approvisionnements en eaux de nos communes et corriger la qualité des eaux actuellement fortement chargées en manganèse.

2/ Poteau incendie implanté partiellement sur la propriété de M. Beaufort au carrefour de la rue de la Rivière et de la rue des Olivettes.

Plutôt qu'un déplacement de 30 cm environ (onéreux et non indispensable), l'USESA propose d'installer gratuitement un compteur d'eau lorsque le propriétaire en fera la demande, et de procéder au déplacement du poteau d'incendie lorsque celui-ci sera vétuste. Un accord de principe a été donné par M. Beaufort. Il s'avère néanmoins nécessaire de signer une convention entre toutes les parties concernées à savoir Véolia, l'USESA, la Mairie et M. Beaufort.

c) SARCT Rapport annuel 2011 sur l'assainissement :

Rapporteur : M. Carlier, délégué SARCT.

M. Carlier fait un résumé rapide de l'ensemble du document, consultable en Mairie.

d) Locaux de l'ex-école :

Suite à la décision du tribunal, l'expulsion de la locataire des locaux de l'ex-école aura lieu au cours de la semaine prochaine. Ces locaux, de retour dans le giron de la commune, seront les bienvenus pour le vin d'honneur qui suivra les inaugurations et la réunion oenotourisme du samedi 8 septembre au soir.

e) Jumelage et inaugurations :

Les dates du 8 et 9 septembre ont été arrêtées en accord avec nos amis Glandinois.

Le programme des festivités est fixé. Les rendez-vous sont finalisés avec les intervenants pour les visites prévues.

La liste des invités est arrêtée et les invitations ont été transmises.

Nous attendons le beau temps...

4/ Questions diverses

a) Réunion SPA :

Rapporteur : Mme Jacob.

Suite à l'obligation de faire des travaux dans le centre d'accueil de l'association, la convention fourrière que nous avons avec eux est suspendue. Durant cette période de deux ans, l'association s'engage néanmoins à recueillir les animaux divagants sur notre commune dans d'autres centres d'accueil. Elle sollicite de notre part de poursuivre notre collaboration et reste ouverte aux dons

b) Répartition des permanences du samedi matin pour septembre et octobre.

c) Promotion de la commune :

Mme Pétré, journaliste à l'Union viendra en Mairie mercredi 4 septembre pour prendre des informations sur notre commune et les événements qui vont s'y dérouler (Inaugurations et jumelage). Notre village devrait faire l'objet de plusieurs articles dans ce quotidien.

Notre village fait aussi l'objet des félicitations de la part du propriétaire du bateau promenade. Celui-ci ne manque pas de souligner notre « art de vivre ensemble » à Gland et du bon accueil de ses habitants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.